

Belgique

Tiques – Premier résultat de la surveillance des morsures de tiques

Mis en service par le WIV-ISP en juin 2015, le site '[TiquesNet](#)' a pour but de répertorier les zones à risque pour les morsures de tiques en Belgique sur base de la participation volontaire des personnes exposées. Au cours des six premiers mois, le site a été consulté plus de 84 000 fois et 5200 morsures ont été enregistrées par près de 2500 participants. L'incidence des morsures enregistrées a été la plus élevée dans les provinces de Luxembourg (79/100 000 habitants), du Limbourg (61/100 000) et de Namur (60/100 000). La majorité des morsures (68 %) a eu lieu dans un rayon situé à moins de 10 km du domicile, très souvent même à moins d'un km. Les morsures sont survenues majoritairement au cours d'une activité de loisir (91 %), principalement en forêt (44 %) et au jardin (37 %). Au total, 1087 personnes se sont inscrites via le site pour participer à un suivi régulier dans le temps, l'objectif étant de réaliser des comparaisons du nombre de morsures d'année en année et d'évaluer le pourcentage de personnes mordues qui développent un érythème migrant. Pour pouvoir encore mieux identifier les zones à risque, la surveillance des morsures de tiques devra se poursuivre de façon continue durant plusieurs années : la population est encouragée à notifier systématiquement toute morsure de tique sur le site internet '[TiquesNet](#)' ou sur son application pour smartphones (Android et IOS). L'été s'approchant, avec l'organisation d'activités en extérieur, il est fondamental **de prendre les mesures nécessaires pour éviter une morsure de tique** lors de ces occasions (port de vêtements adaptés, utilisation de répulsifs, utilisation des chemins balisés). L'inspection après une exposition aux tiques est capitale, au niveau des zones de plis, la tête, l'arrière des oreilles et le cou, afin de retirer rapidement la tique de façon appropriée.

Vaccination – avis du conseil de bioéthique relatif aux aspects éthiques sur l'obligation de vacciner

Le 18 mai, le conseil consultatif de bioéthique a rendu publique son avis attendu relatif aux aspects éthiques sur l'obligation de vacciner. La préférence devrait être donnée à une vaccination sur base volontaire, accompagnée d'une information suffisante du public mais l'autorité publique peut imposer la vaccination au titre de prévention de maladies infectieuses graves et contagieuses (polio, rougeole, ...), y compris à l'égard des enfants. En effet, aucune ingérence n'est autorisée dans l'exercice du droit du patient, **sauf si cela est prévu par la loi et est nécessaire pour la protection de la santé publique** ou pour la **protection des droits et des libertés de tiers**. Là où la collectivité se protège par une vaccination, il reviendrait au législateur, par justice et solidarité, de compenser le dommage éprouvé par un de ses membres en cas d'effet médical indésirable et de veiller à l'évaluation permanente en termes d'efficacité et de sécurité des vaccins proposés dans la définition de ses compétences. Pour consulter l'avis en détails, cliquez [ici](#).

Monde

Zika – Recommandation aux voyageurs

L'épidémie d'infection par le virus Zika (ZIKV), touchant particulièrement le Brésil, se poursuit en Amérique latine et dans les Caraïbes touchant à ce jour, plus de 40 pays ou territoires. Des études scientifiques ont désormais apporté les preuves de l'existence d'une association entre l'infection par ce virus pendant la grossesse et les malformations congénitales du système nerveux central (SNC) chez le fœtus ainsi qu'entre l'infection et l'apparition du syndrome de Guillain-Barré. Toutefois, si le risque accru de malformation du SNC du fœtus au cours du 1^{er} et du 2^e trimestre est connu, celui associé au cours du 3^e trimestre reste peu documenté, voire inconnu : l'infection par Zika doit donc être considérée comme un risque pendant toute la durée de la grossesse. Au vu de l'évolution de cette épidémie, la période de vacances et les jeux olympiques approchant, il est important de se tenir informé afin de donner aux voyageurs potentiels des conseils pertinents. L'[ECDC, en date du 20/05/2016, recommande aux voyageurs](#) dans les pays touchés de prévenir les piqûres de moustiques (utilisation d'anti-moustiques, port de pantalon et manches longues, etc.), en particulier entre le lever et le coucher du soleil quand le moustique (*Aedes*) est le plus actif. Les femmes enceintes ou qui envisagent de le devenir devraient reporter les voyages non essentiels dans les [zones à transmission généralisée](#). Il est donc **recommandé aux voyageurs qui rentrent des zones touchées d'utiliser des préservatifs pendant au moins un mois après le retour pour éviter le risque de transmission sexuelle et pendant toute la grossesse de leur partenaire si celle-ci est enceinte afin de protéger le fœtus**. Une mise à jour régulière tant de la situation épidémiologique ainsi que tous les conseils pour les voyageurs se trouvent respectivement sur le site web de l'[ECDC](#) et de l'[OMS](#).

Jeux olympiques – Risque de transmission de maladies infectieuses ?

Environ 10.500 athlètes provenant de 205 pays participeront aux Jeux olympiques (JO) et paralympiques (JP) 2016 qui se dérouleront à Rio de Janeiro, au Brésil du 5 au 21 août et du 7 au 18 septembre. Plus de 400.000 personnes provenant de l'étranger y assisteront. De tels rassemblements de masse internationaux augmentent le risque de transmission de maladies infectieuses et présentent des défis particuliers pour la sécurité sanitaire. Pour le Brésil, ces défis sont généralement associés à, entre autres, la (ré)introduction de maladies infectieuses en provenance de l'étranger (notamment la rougeole et la rubéole, maladies dont la transmission a été interrompue dans le pays ces dernières années), la surpopulation transitoire, l'afflux de personnes à risque, les épidémies de maladies infectieuses endémiques, la vente opportuniste et incontrôlée de nourriture et de boissons, l'augmentation des comportements à risque associés à l'alcool et d'autres drogues, etc. A cette occasion, l'évaluation du risque de l'ECDC a conclu que les maladies infectieuses les plus à risque pour les visiteurs des JO et JP seront les maladies gastro-intestinales et celles à transmission vectorielle. Il leur est donc conseillé de respecter les mesures d'hygiène standard pour réduire le risque de gastro-entérites et de se protéger contre les piqûres de moustiques et autres vecteurs (utilisation d'insecticides, port de vêtements adaptés -manches longues, pantalons-). Etant donné que les JO auront lieu durant la saison d'hiver au Brésil, durant laquelle le temps frais et plus sec réduira les populations de moustiques, le risque d'infections transmises par les moustiques telles que le Zika virus, la dengue et le chikungunya sera limité. Cependant, il ne peut être exclu que les voyageurs infectés puissent revenir en Europe où les vecteurs compétents sont actifs, créant une opportunité potentielle de transmission par les vecteurs locaux. Source : [JO Risk assessment ECDC](#)